



Les midis de l'entreprise

Plus qu'un mois avant les élections sociales : place au concret !

Louis Berns, Partner

Employment Law, Pensions & Benefits

Philippe Schmit, Partner

Employment Law, Pensions & Benefits

Louisa Silcox, Counsel

Employment Law, Pensions & Benefits

Annabelle De Lima, Associate

Employment Law, Pensions & Benefits

Gaëlle Leclerc, Associate

Employment Law, Pensions & Benefits

Virginie Roger-Schroeder, Associate

Employment Law, Pensions & Benefits



Question : Affichage pré-électoral

Je n'ai pas encore affiché l'avis annonçant les élections et ses modalités d'organisation mais je compte le faire demain, soit 2 jours plus tard que le délai légalement prévu.

Est-ce que je vais devoir décaler le jour du scrutin de 2 jours et indiquer en ligne que les élections sociales auront finalement lieu le 14 mars ?



Question : Vote par correspondance

Je n'ai pas demandé au Ministre du Travail dans le délai prévu l'autorisation de recourir au vote par correspondance pour le personnel de mon entreprise absent le jour du scrutin. Puis-je encore le faire ? Le cas échéant est-ce que je vais devoir décaler le jour du scrutin ?

11 fév. 2019
- 1 mois

- Affichage de l'avis d'élection (communication à l'ITM)
- Date limite pour demander le vote par correspondance

18 fév. 2019
- 3 semaines

- Dépôt des listes électorales
- Affichage du délai de réclamation (3 jours ouvrables) et communication à l'ITM

25 fév. 2019 à 18 heures
- 15 jours calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures
- En cas d'absence ou d'insuffisance de candidats, prolongation de 3 jours du délai

6 mars 2019
- 4 jours ouvrés

- Enregistrement des candidatures sur la e-plateforme
- En cas de vote par correspondance: 1^{er} mars

7 mars 2019
- 3 jours ouvrés

- Affichage des candidatures

12 mars 2019:
Election des délégations

13 au 15 mars 2019

- Affichage de la liste des délégués élus

16 mars au 1^{er} avril 2019

- Période pour l'introduction des contestations

2 avril 2019

- Installation de la délégation élue (15 jours suivant le dernier jour de l'affichage des résultats, sauf si contestation)

Question : Electorat actif

Est-ce que tous mes salariés ont automatiquement le droit de vote ?

11 fév. 2019
- 1 mois

- Affichage de l'avis d'élection (communication à l'ITM)
- Date limite pour demander le vote par correspondance

18 fév. 2019
- 3 semaines

- Dépôt des listes électorales
- Affichage du délai de réclamation (3 jours ouvrables) et communication à l'ITM

25 fév. 2019 à 18 heures
- 15 jours calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures
- En cas d'absence ou d'insuffisance de candidats, prolongation de 3 jours du délai

6 mars 2019
- 4 jours ouvrés

- Enregistrement des candidatures sur la e-plateforme
- En cas de vote par correspondance: 1^{er} mars

7 mars 2019
- 3 jours ouvrés

- Affichage des candidatures

12 mars 2019:
Election des délégations

13 au 15 mars 2019

- Affichage de la liste des délégués élus

16 mars au 1^{er} avril 2019

- Période pour l'introduction des contestations

2 avril 2019

- Installation de la délégation élue (15 jours suivant le dernier jour de l'affichage des résultats, sauf si contestation)

Question : Electorat passif

Quelles sont les conditions pour se porter candidat aux élections sociales ?



Question :

Cas particulier : les salariés absents

Qu'en est-il de la participation aux élections de mes salariés absents ?

11 fév. 2019
- 1 mois

- Affichage de l'avis d'élection (communication à l'ITM)
- Date limite pour demander le vote par correspondance

18 fév. 2019
- 3 semaines

- Dépôt des listes électorales
- Affichage du délai de réclamation (3 jours ouvrables) et communication à l'ITM

25 fév. 2019 à 18 heures
- 15 jours calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures
- En cas d'absence ou d'insuffisance de candidats, prolongation de 3 jours du délai

6 mars 2019
- 4 jours ouvrés

- Enregistrement des candidatures sur la e-plateforme
- En cas de vote par correspondance: 1^{er} mars

7 mars 2019
- 3 jours ouvrés

- Affichage des candidatures

12 mars 2019:
Election des délégations

13 au 15 mars 2019

- Affichage de la liste des délégués élus

16 mars au 1^{er} avril 2019

- Période pour l'introduction des contestations

2 avril 2019

- Installation de la délégation élue (15 jours suivant le dernier jour de l'affichage des résultats, sauf si contestation)

Question : Bureau électoral

Comment fonctionnera le bureau électoral ?



Question : Contentieux post-élections

Quels sont les risques encourus par l'entreprise si la procédure relative aux élections sociales n'a pas été respectée?



Question : Nouvelle délégation du personnel

Que faire si un salarié nouvellement élu refuse de prendre ses fonctions au sein de la nouvelle délégation du personnel ?

11 fév. 2019
- 1 mois

- Affichage de l'avis d'élection (communication à l'ITM)
- Date limite pour demander le vote par correspondance

18 fév. 2019
- 3 semaines

- Dépôt des listes électorales
- Affichage du délai de réclamation (3 jours ouvrables) et communication à l'ITM

25 fév. 2019 à 18 heures
- 15 jours calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures
- En cas d'absence ou d'insuffisance de candidats, prolongation de 3 jours du délai

6 mars 2019
- 4 jours ouvrés

- Enregistrement des candidatures sur la e-plateforme
- En cas de vote par correspondance: 1^{er} mars

7 mars 2019
- 3 jours ouvrés

- Affichage des candidatures

12 mars 2019:
Election des délégations

13 au 15 mars 2019

- Affichage de la liste des délégués élus

16 mars au 1^{er} avril 2019

- Période pour l'introduction des contestations

2 avril 2019

- Installation de la délégation élue (15 jours suivant le dernier jour de l'affichage des résultats, sauf si contestation)

Question : Protection contre le licenciement

Qui est protégé et pour quelle durée suite aux élections sociales ?

Nous contacter – L'équipe Employment Law, Pensions & Benefits



Louis Berns

Partner

louis.berns@arendt.com

+352 40 78 78 240



Philippe Schmit

Partner

philippe.schmit@arendt.com

+352 40 78 78 240



Louisa Silcox

Counsel

louisa.silcox@arendt.com

+352 40 78 78 2424



Annabelle De Lima

Associate

annabelle.delima@arendt.com

+352 40 78 78 6463



Gaëlle Leclerc

Associate

gaelle.leclerc@arendt.com

+352 40 78 78 255



Virginie Roger-Schroeder

Associate

virginie.roger@arendt.com

+352 40 78 78 5566

Cette présentation est destinée à fournir des informations sur les récents développements légaux et ne couvre pas tous les aspects des sujets évoqués. Elle n'a pas été rédigée pour fournir des conseils juridiques ou autres, et ne se substitue pas à la consultation d'un professionnel du droit avant tout engagement.